



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### déchets ménagers

Question écrite n° 65357

#### Texte de la question

Mme Valérie Pécresse attire l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur le problème environnemental généré par les lingettes domestiques qui envahissent les foyers français. Ces dernières sont vendues dans le commerce comme étant biodégradables et pouvant même être jetées dans la cuvette des toilettes. Or, il s'avère que le temps de parcours dans les canalisations via les usines de traitement n'est pas suffisant pour assurer la biodégradabilité de ces lingettes qui s'agglomèrent en filasse et entraîne ainsi des dysfonctionnements permanents et la mise en défaut des pompes de relevage. Ce problème concerne tous les réseaux de collectes des eaux usées. Aussi, elle lui demande quelles mesures sont dès lors envisageables afin de réglementer, voire même d'interdire le rejet de tels produits dans le réseau des eaux usées.

#### Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions concernant le problème posé par l'usage des lingettes, au niveau des réseaux de collecte des eaux usées. Pour pallier les difficultés décrites, les maîtres d'ouvrages et les exploitants de systèmes d'assainissement peuvent s'appuyer sur le décret n° 94/469 du 3 juin 1994 relatif à l'assainissement des eaux usées urbaines puisqu'il stipule, dans son article 22, l'interdiction (avec possibilité de dérogation) d'introduire dans les réseaux d'assainissement des déchets solides (auxquels peuvent être assimilées les lingettes), même après broyage. Ces dispositions sont renforcées dans le projet de modification de ce même décret, actuellement en préparation, par la suppression de ces possibilités de dérogation. Par ailleurs, la ministre de l'écologie et du développement durable compte intervenir auprès du ministère chargé de la consommation afin d'agir auprès des médias pour que les publicités en contradiction avec cette réglementation ne soient plus diffusées.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Pécresse](#)

**Circonscription :** Yvelines (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65357

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** écologie

**Ministère attributaire :** écologie

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 2005, page 4907

**Réponse publiée le :** 13 décembre 2005, page 11525